

**RÉPONSE DU GOUVERNEMENT DU CANADA AU SEPTIÈME RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DES
RESSOURCES NATURELLES INTITULÉ « INTERCONNEXIONS ÉLECTRIQUES STRATÉGIQUES »**

29 MARS 2018

INTRODUCTION

Le gouvernement du Canada a examiné le rapport du Comité permanent et remercie ses membres de leurs efforts lors de la préparation du rapport. Le gouvernement souhaite également remercier les nombreux témoins qui sont venus témoigner à titre d'expert devant le Comité d'avoir fourni aux membres divers points de vue du secteur de l'électricité.

Selon le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, l'électricité est la pierre angulaire d'une économie moderne axée sur la croissance propre. Le Canada commence dans une position de force à cet égard, étant donné qu'il est un chef de file mondial dans le secteur de la production d'électricité propre. Près de 65 pour cent de notre électricité est produite à partir de sources renouvelables et, lorsqu'on tient compte de l'énergie nucléaire, environ 80 pour cent de l'électricité produite au Canada n'émet pas de gaz à effet de serre (GES). Le gouvernement s'est engagé à mettre le Canada sur une trajectoire pour atteindre une production d'électricité provenant à 90 pour cent de sources non émettrices d'ici 2030.

Au fil des années, le secteur de l'électricité a fait des progrès considérables pour réduire les émissions de GES. Depuis 2005, le secteur de l'électricité a surpassé toutes les autres industries importantes au Canada quant aux réductions d'émissions, diminuant de 33 pour cent de 2005 à 2015 les émissions provenant de la production d'électricité. En 2015, le secteur de l'électricité était responsable de seulement 12 pour cent des émissions au Canada, alors qu'il était à 16 pour cent en 2005.

Il est tout même encore possible de réduire davantage les émissions du secteur de l'électricité. Le gouvernement du Canada prend des mesures à cet égard grâce à la mise en place d'un règlement visant à éliminer progressivement la production d'électricité à partir du charbon d'ici 2030. La nécessité de réduire les émissions est associée au besoin de faire place à une électrification générale qui est la principale stratégie visant à réduire les émissions dans de nombreux autres secteurs. Le secteur de l'énergie à l'échelle mondiale vit présentement une transition sans précédent vers un avenir plus propre, ce qui constitue une occasion importante pour le Canada de se positionner en tant que chef de file mondial.

Génération Énergie est un dialogue national dirigé par Ressources naturelles Canada (RNCan) sur l'avenir énergétique du Canada. Au cours de l'année 2017, RNCan a consulté les Canadiens sur les façons d'atteindre les objectifs du Canada relatifs au climat, de créer des emplois et d'assurer l'abordabilité de l'énergie. L'initiative s'est conclue par un forum tenu à Winnipeg en octobre 2017 dans le cadre duquel des experts, des jeunes ainsi que des représentants des peuples autochtones, de l'industrie et du gouvernement se sont inspirés des commentaires formulés par les Canadiens pour commencer à prendre des mesures afin d'aborder les idées des Canadiens en matière d'énergie. Dans le cadre de l'initiative, des Canadiens de partout au pays ont souligné au gouvernement fédéral qu'un ensemble diversifié de solutions sera nécessaire pour relever les défis que présentent l'électrification et la décarbonisation du secteur de l'électricité. Ces solutions pourraient comprendre des ressources d'énergie renouvelable variables (c.-à-d. les énergie éolienne et solaire), le stockage d'énergie,

l'hydroélectricité de petite et grande capacité, de petits réacteurs modulaires, la remise à neuf de centrales nucléaires et des réseaux d'énergie distribuée.

Puisque nombre de ces solutions exigeront une amélioration du transport entre les provinces et les territoires et au sein de ceux-ci, le gouvernement est d'accord avec le rapport selon lequel les interconnexions de transport stratégiques seront importantes pour faire face à ces difficultés. Les témoins experts du Comité ont souligné les avantages possibles d'établir des interconnexions stratégiques, notamment les avantages en ce qui concerne le commerce interprovincial, les possibilités d'exportations d'électricité aux États-Unis (É.U.), le remplacement de la production d'électricité à partir du charbon, la fiabilité du réseau, l'électrification comme stratégie de réduction des émissions de GES et une plus grande part d'électricité renouvelable dans le réseau.

En général, comme il est énoncé dans le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques, le Canada vise à réaliser une stratégie à plusieurs volets pour contribuer à la transition du secteur de l'électricité vers un secteur qui peut servir de fondement à une économie à faibles émissions de carbone. Cette approche comprend : 1) l'augmentation de la quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables et à faibles émissions; 2) la liaison de la production d'énergie propre avec les endroits qui en ont besoin; 3) la modernisation des réseaux électriques; et 4) la réduction de la dépendance au diesel en travaillant avec les peuples autochtones et les collectivités éloignées et du Nord. Ces éléments importants sont également pris en compte dans la Stratégie canadienne de l'énergie du Conseil de la fédération.

Une partie du financement de 21,9 milliards de dollars dans l'infrastructure verte du Plan Investir dans le Canada du gouvernement, qui a été énoncé dans le budget de 2017, est prévue pour bon nombre des activités fédérales visant à contribuer à cette transition. Les investissements pour appuyer la transition du Canada vers une économie propre seront distribués dans le cadre de trois volets distincts : 1) des ententes bilatérales intégrées avec les provinces et les territoires, 2) la Banque de l'infrastructure du Canada, et 3) des programmes nationaux.

Le gouvernement du Canada versera 9,2 milliards de dollars en financement de l'infrastructure verte au cours de la prochaine décennie par l'entremise d'ententes bilatérales intégrées avec les provinces et les territoires. Les affectations pour le volet infrastructure verte sont calculées selon un montant de base en plus d'un montant par habitant pour appuyer des projets prioritaires qui renforcent la résilience aux catastrophes naturelles et aux autres répercussions des changements climatiques, améliorent la qualité générale de l'environnement, et diminuent les émissions de GES, notamment grâce à des réseaux électriques mieux connectés. Ces ententes constituent l'une des façons d'appuyer les projets électriques stratégiques.

Le gouvernement du Canada a établi la Banque de l'infrastructure du Canada afin de fournir du financement innovateur aux projets d'infrastructure, et de favoriser la construction d'un plus grand nombre de projets au Canada où il sera possible de tirer parti de capitaux privés. La Banque investira au moins 5 milliards de dollars sur 11 ans, tirés de son affectation dans les immobilisations qui s'élèvent à 35 milliards de dollars, dans des projets d'infrastructure verte qui répondent à des critères clés (p. ex. attirent les investissements du secteur privé et des institutions, génèrent des revenus, relèvent de l'intérêt public et peuvent être structurés selon le modèle de partenariat qui permet des investissements privés), notamment des projets qui permettent de réduire les émissions de GES,

d'assainir l'air, d'offrir un accès à des réseaux d'eau potable salubres et de promouvoir l'énergie renouvelable. Les investissements de la Banque seront faits de façon stratégique, en accordant la priorité aux projets de transformation d'envergure, comme les interconnexions du réseau électrique. De plus amples renseignements sont accessibles sur le site Web de la Banque :

<http://banqueinfrastructurecanada.ca>.

Les programmes nationaux pertinents dans le cadre du volet infrastructure verte du Plan Investir dans le Canada comprennent :

- le Programme des réseaux intelligents, encourageant la mise en place de réseaux intelligents intégrés et la démonstration de technologies quasi commerciales;
- le Programme énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées, finançant des systèmes de production d'électricité et de chauffage renouvelables et appuyant les démonstrations technologiques dans les collectivités rurales et éloignées, et dans les sites industriels;
- le Programme de démonstration d'infrastructures des véhicules propres et l'Initiative de déploiement de l'infrastructure relative aux véhicules électriques et aux carburants de remplacement, appuyant la mise en place d'infrastructure pour le chargement de véhicules électriques;
- le Programme des énergies renouvelables émergentes, appuyant les technologies d'énergies renouvelables qui ne sont pas encore implantées au Canada afin d'étendre la gamme d'options renouvelables de production d'électricité.

Particulièrement pertinente pour les interconnexions stratégiques, l'Initiative de collaboration régionale en matière d'électricité et d'infrastructure stratégique (ICREIS), qui a été annoncée dans le budget de 2016, est axée sur l'identification des projets d'infrastructure électrique prometteurs en vue de réduire les émissions de GES de façon importante. L'ICREIS fournira les données probantes nécessaires pour orienter les décisions futures liées aux infrastructures. Les résultats de l'étude seront rendus publics en 2018.

Le rapport du Comité permanent souligne également divers problèmes possibles sur le plan social, économique et environnemental découlant du développement de projets d'interconnexions au Canada. L'examen des processus fédéraux d'évaluation environnementale et de réglementation réalisé par le gouvernement a compris une vaste mobilisation des provinces, des territoires, des peuples autochtones, du public et de l'industrie. Les commentaires et les points de vue que nous avons reçus ont joué un rôle important dans la conception des nouvelles lois relatives à l'évaluation environnementale et à l'examen réglementaire, et ils continueront de jouer un rôle important dans le cadre du processus d'élaboration des politiques et règlements connexes. L'objectif de ces nouvelles lois, qui ont été déposées durant la semaine du 6 février 2018, consiste à mettre en place de meilleures règles de protection de l'environnement pour les projets de ressources d'envergure qui protègent l'environnement et à rétablir la confiance du public dans le processus décisionnel lié à l'exploitation.

Ces initiatives aideront le Canada à atteindre ses objectifs. La réponse du gouvernement quant à des recommandations particulières formulées par le Comité suit. Nous discutons de ces recommandations en tenant compte des initiatives gouvernementales en cours et à venir, tout en prenant en considération nos obligations actuelles à l'échelle nationale et internationale.

RECOMMANDATIONS 1 ET 3

#1: Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les gouvernements et collectivités autochtones, évalue les possibilités économiques que représenterait l'accroissement des interconnexions électriques dans les différentes régions du Canada, notamment:

- a. les interconnexions qui augmentent le commerce interprovincial de l'électricité et apportent d'autres avantages aux exploitants des services d'électricité, comme la fiabilité et la résilience, conformément aux résultats de l'Initiative de collaboration régionale et d'infrastructure stratégique de l'électricité;*
- b. les interconnexions pouvant accroître le commerce de l'électricité entre le Canada et les États-Unis et approvisionner le marché en énergie sûre, fiable, propre et efficiente;*
- c. les interconnexions qui pourraient aider à contenir l'effacement et le gaspillage des ressources renouvelables et ainsi réduire les pertes économiques du secteur de l'électricité.*

#3: Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les gouvernements et collectivités autochtones, améliore la livraison d'électricité à faibles émissions de carbone, par l'examen :

- a. de la contribution possible des interconnexions électriques à l'atteinte des objectifs provinciaux en matière d'électricité renouvelable et à la gestion de la variabilité de production de certaines sources renouvelables d'électricité;*
- b. des possibilités de coordonner le commerce d'électricité entre les provinces où prédomine l'électricité à faibles émissions de carbone et les provinces voisines.*

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT :

Le gouvernement est en accord avec ces recommandations et il cherche à faciliter la mise au point d'interconnexions à titre de stratégie pour réduire les émissions de GES et favoriser une croissance économique propre. Dans le cadre de l'ICREIS, le gouvernement collabore avec les provinces et les sociétés de services publics afin d'identifier les projets d'infrastructure électrique les plus prometteurs en vue de réduire les émissions de GES de façon importante. Des études de l'ICREIS sont en cours pour l'Ouest canadien, ce qui comprend les Territoires du Nord-Ouest, la Colombie-Britannique, l'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan, ainsi que pour le Canada atlantique, ce qui comprend Terre-Neuve-et-Labrador, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard. La collaboration avec les partenaires provinciaux et territoriaux est essentielle à l'approche du gouvernement pour faciliter le développement de sources d'électricité fiables, renouvelables et propres, pour créer des emplois pour les Canadiens et pour réduire les émissions de GES.

Pour chacune des deux régions, l'ICREIS entreprend un exercice de modélisation détaillée afin d'examiner les interconnexions régionales, la demande d'électricité, les cibles provinciales en matière d'énergie renouvelable, les actifs électriques existants et en voie d'être retirés ainsi que les calendriers d'entretien des centrales. Les études évaluent le potentiel de réduction des émissions et la compétitivité des coûts des projets de production et de transport proposés, ainsi que les répercussions globales sur les réseaux, les coûts de production à long terme et l'intégration des ressources renouvelables en

simulant la répartition d'actifs de production nouveaux et existants sur le marché. Les études permettront également de cerner les projets d'interconnexion qui augmentent la souplesse des réseaux et qui permettent une utilisation plus efficace et une intégration accrue de sources d'énergie renouvelable variables, comme l'énergie éolienne et solaire (p. ex. évitement des restrictions de réduction et des pertes). En mobilisant les sociétés de services publics et d'autres experts de la planification, les études tirent parti des connaissances sur la planification des ressources à long terme et des plans régionaux de développement des actifs. Les études seront rendues publiques en 2018 et elles fourniront des données probantes qui éclaireront les décisions en matière d'investissements relatives à l'infrastructure électrique en plus de soutenir les efforts du Conseil de la fédération pour favoriser un meilleur accès à un approvisionnement en énergie abordable, propre et fiable pour tous les Canadiens, dans le cadre de sa Stratégie canadienne de l'énergie.

Le gouvernement a pris l'initiative d'organiser des discussions régionales dans le cadre de l'ICREIS, mais ce sont les provinces qui sont responsables des ressources naturelles au sein de leurs frontières, y compris de la production, du transport et de la distribution de l'électricité, et du cadre réglementaire connexe. Nous continuerons de collaborer avec nos homologues provinciaux afin de déterminer la meilleure façon d'atteindre notre objectif national de réduction des émissions de GES tout en assurant un approvisionnement en électricité fiable. Plus de détails sur les actions ciblant la réduction des émissions de GES du secteur de l'électricité par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux peuvent être trouvés dans le Premier rapport annuel synthèse de la mise en œuvre du cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques publié en décembre 2017.

L'accroissement du commerce de l'électricité propre avec les É.U. constitue une priorité pour le Canada dans le contexte de sa relation énergétique avec son voisin. À notre avis, les exportations d'électricité propre peuvent jouer un rôle important dans la satisfaction des besoins de sécurité énergétique des É.U. et dans l'atteinte de leurs objectifs en matière d'énergie propre. Le gouvernement, par l'intermédiaire d'un effort interministériel, défend et favorise les intérêts canadiens aux É.U. dans ce domaine, en collaboration avec les intervenants pertinents. De plus, le gouvernement travaille en étroite collaboration avec le département de l'Énergie des É.U. dans le cadre de projets qui visent à démontrer les avantages d'une amélioration de l'intégration électrique entre les deux pays. Par exemple, RNCan travaille avec les É.U. et le Mexique sur l'Étude d'intégration des énergies renouvelables en Amérique du Nord (EIERAN), qui porte sur la façon dont les trois pays peuvent accroître leur part de sources renouvelables dans l'offre d'électricité, notamment par une amélioration de la planification des réseaux, du commerce et du transport. L'étude devrait être publiée en 2019.

RECOMMANDATION 2

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les gouvernements et collectivités autochtones, envisage des moyens de maximiser la valeur des exportations d'électricité canadienne aux États-Unis, c'est-à-dire :

- a. évaluer comment les réformes de la réglementation engagées dans certains marchés américains pourraient ouvrir aux services d'électricité canadiens des possibilités d'exportation accrue d'électricité;*

- b. *encourager les provinces, les territoires et les sociétés de services publics à mettre en œuvre des systèmes de suivi et de consignation des attributs d'émissions de l'électricité, ce qui pourrait apporter une valeur ajoutée à l'électricité canadienne à faibles émissions de carbone vérifiées, et en faciliter l'exportation;*
- c. *inclure les règles internationales de comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre dans les négociations afin de tirer avantage des faibles émissions de gaz à effet de serre de l'électricité canadienne et d'augmenter la valeur des exportations d'électricité aux États-Unis.*

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT :

Globalement, le gouvernement est en accord avec l'intention générale de cette recommandation. Le gouvernement est disposé à continuer à travailler avec des partenaires et des intervenants pour explorer les possibilités d'exportation. Dans le cadre de ce processus d'exploration, nous avons mis sur pied une étude s'inscrivant dans l'ICREIS, en 2017. Celle-ci pourrait permettre de cibler les projets qui pourraient éventuellement contribuer au commerce du Canada. Les résultats de l'EIERAN aideront également à identifier les avenues qui pourraient accroître le commerce électrique du Canada avec les É.U.

À l'échelle infranationale, les provinces et territoires et les sociétés de services publics explorent les opportunités de maximiser la valeur des exportations canadiennes d'électricité. Au final, comme l'électricité relève de la compétence provinciale, la décision de profiter ou non de ces opportunités revient aux provinces.

Le commerce bilatéral de l'électricité entre le Canada et les É.U est robuste. À l'heure actuelle, il existe 34 lignes de transport d'électricité actives majeures entre les deux pays. Au cours des dernières années, sept nouvelles lignes de transport transfrontalières majeures entre le Canada et les É.U. ont été proposées. L'un de ces projets a été totalement approuvé (Lake Erie Connector), et plusieurs autres font toujours l'objet du processus d'approbation (p.ex. Great Northern Transmission Line). Mises ensemble, ces lignes de transport pourraient accroître la capacité d'import-export entre le Canada et les É.U. d'environ 7 000 mégawatts (MW).

Le Canada et les É.U. collaborent sur les questions d'énergie non seulement à l'échelon fédéral, mais aussi à l'échelon infranational afin d'optimiser le commerce transfrontalier d'électricité. Les dirigeants nord-américains se sont réunis lors du Sommet des dirigeants nord-américains de 2016, et ont discuté des façons de faire avancer l'électricité propre et sécuritaire. Plus récemment, en novembre 2017, les dirigeants en matière d'énergie des É.U., du Canada et du Mexique se sont réunis pour discuter de leurs activités individuelles et collectives visant à assurer la sécurité énergétique nationale et à promouvoir des secteurs de l'énergie prospères qui favorisent la croissance économique tout en réduisant les émissions globales; cette réunion est abordée plus en détail dans la réponse à la recommandation 6.

Comme l'a soulevé le Comité, certains États ont récemment adopté des réformes réglementaires afin de compter l'hydroélectricité canadienne comme contribuant aux normes de portefeuille d'énergies renouvelables. En mars 2017, l'État du Massachusetts ainsi que 5 sociétés de services électriques ont conjointement publié un appel d'offres pour 1 200 MW d'énergie provenant de sources renouvelables. Des sociétés canadiennes ont présenté des soumissions, ce qui montre que les sociétés de services publics canadiennes explorent les débouchés économiques créés par ces réformes.

En ce qui concerne la recommandation liée aux règles de comptabilisation des GES, le gouvernement reconnaît la valeur du travail coopératif avec les autres pays aux termes de l'article 6 de l'Accord de Paris pour accroître les ambitions en matière de réduction des émissions au-delà de ce qu'il est possible d'atteindre grâce à des efforts nationaux. Nous continuerons de travailler avec les É.U. et avec d'autres pays adhérant à l'article 6 afin d'élaborer des règles de comptabilisation robustes, notamment pour éviter la double comptabilisation, pour s'assurer d'une intégrité et d'une transparence environnementale, et pour promouvoir de développement durable.

RECOMMANDATIONS 4 et 5

#4: Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les gouvernements et collectivités autochtones, améliore l'accessibilité, la nature abordable, la sécurité et le stockage de l'électricité à faibles émissions de carbone dans les collectivités éloignées et du Nord.

#5: Le Comité recommande que le gouvernement du Canada, en collaboration avec l'industrie, les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les gouvernements et collectivités autochtones, améliore l'accessibilité de l'électricité à faibles émissions de carbone dans le cadre des projets d'exploitation des ressources partout au Canada.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Le gouvernement est en accord avec ces recommandations et reconnaît l'importance d'assurer un accès abordable à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone aux collectivités éloignées et aux projets d'exploitation des ressources naturelles. Diverses approches pourraient être nécessaires pour aider à l'atteinte de cet objectif, notamment la connexion au réseau électrique, les sources d'énergies renouvelables, les microréseaux, les réseaux intelligents, le stockage, ou une combinaison de ces approches. Dans certains cas, la connexion de collectivités éloignées hors réseau au réseau nord-américain ou à un système de réseau local pourrait constituer la meilleure option. Les efforts conjoints du Canada, de l'Ontario et des Premières Nations visant à connecter la Première Nation de Pikangikum au réseau électrique de l'Ontario en est un exemple. Le gouvernement du Canada investit jusqu'à 60 millions de dollars pour ce projet, mené par la Wataynikaneyap Power, une société autochtone. L'objectif est de connecter la collectivité au réseau provincial d'ici la fin de 2018.

Comme le gouvernement cherche à fournir à ses intervenants de l'énergie à faibles émissions de carbone qui soit économiquement viable et abordable, il arrive dans certains cas que les grandes distances ou d'autres circonstances rendent les investissements dans les interconnexions non rentables et favorisent des solutions de recharge locales. Des ministères fédéraux ont travaillé en étroite collaboration afin de développer et mettre en œuvre une approche intégrée de prestation pour les programmes fédéraux afin de maximiser leurs effets et assurer une clarté pour les collectivités. Ceci comprend la création d'un nouveau site internet sur la réduction de la dépendance au diesel qui aidera à réduire le fardeau des promoteurs de projet tentant d'accéder à un financement fédéral en les mettant directement en contact avec l'équipe de programme. Plusieurs programmes fédéraux sont offerts aux collectivités, aux provinces et territoires, aux entreprises et aux sociétés de services publics qui souhaitent réduire leur dépendance au diesel et adopter des solutions énergétiques renouvelables, par exemple :

1. Le **programme de promotion de l'énergie propre pour les collectivités rurales et éloignées** de RNCan fournira 217,8 millions de dollars sur six ans à compter de l'exercice 2018-2019 pour financer des systèmes de production d'électricité et de chauffage renouvelables et pour appuyer les démonstrations technologiques dans les collectivités rurales et éloignées, et dans les sites industriels. Ce programme comprend également un volet de renforcement des capacités qui assurera le financement de la diffusion de connaissances sur l'énergie, du développement de réseaux, de la planification énergétique communautaires et des évaluations des ressources des collectivités rurales et éloignées.
2. L'**Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord** (programme ARDEC Nord) du ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord appuie les systèmes de production d'électricité et de chauffage renouvelables à petite échelle, tel que l'installation de panneaux solaires sur les toits, dans le Nord. Le programme ARDEC Nord reçoit 5,4 millions de dollars en financement annuel et appuie 28 projets et cinq initiatives de renforcement de capacités au cours du présent exercice financier.
3. RNCan dirige le volet sur les technologies propres de l'**Initiative Impact Canada**, un nouveau programme visant à aider à concentrer et à accélérer les efforts pour faire face aux grands défis du Canada. L'un des premiers défis visés par le volet sur les technologies propres concerne la réduction de la dépendance au diesel dans les collectivités éloignées. Le dialogue avec les collectivités autochtones, les provinces et les territoires sera au cœur de l'Initiative Impact Canada. La cocréation d'objectifs de défi est prioritaire pour établir les bons objectifs et pour mobiliser les intervenants nécessaires pour les atteindre.

Prises ensemble, ces initiatives contribueront au déploiement de nouveaux systèmes de production d'électricité renouvelables et de biochaleur, à mettre à l'essai de nouvelles technologies, et à bâtir la capacité locale dans les collectivités éloignées. Ces projets, à court ou à moyen terme, fourniront des études de cas qui pourront servir de modèles dans les décisions futures prises par les collectivités, les sociétés de services publics et les partenaires provinciaux/territoriaux en matière d'énergie, ce qui facilitera l'intégration des énergies renouvelables dans leurs plans futurs. Les projets permettront de montrer comment l'énergie renouvelable peut être une solution avantageuse à long terme permettant de se libérer graduellement de la dépendance au diesel.

Les fonds fédéraux qui seront remis aux provinces et aux territoires dans le cadre d'ententes bilatérales intégrées négociées par Infrastructure Canada compléteront les programmes qui ciblent la réduction de la dépendance au diesel. Le volet infrastructure verte de ces ententes peut appuyer de nouvelles interconnexions vers le Nord et les collectivités éloignées, et le Fonds pour l'énergie dans l'Arctique aidera à régler les problèmes de sécurité et d'efficacité énergétique propres aux collectivités territoriales qui dépendent des combustibles fossiles.

De plus, le gouvernement du Canada, en collaboration avec des partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux, codéveloppe un nouveau Cadre stratégique pour l'Arctique qui révisera les priorités et réorganisera les activités fédérales dans l'Arctique. À travers le codéveloppement, le Canada cherche à s'assurer que les intérêts, priorités et résultats escomptés de nos partenaires clés sont identifiés et pris en compte dans le Cadre stratégique et à identifier des domaines propices à des actions conjointes ou complémentaires permettant d'atteindre des buts communs. Le Cadre stratégique souligne l'importance de développer et mettre en œuvre des solutions basées sur les énergies renouvelables pour réduire la

dépendance au diesel afin de réduire le coût de faire des affaires ou d'offrir aux entreprises de nouvelles opportunités d'innovation.

Comme se défaire complètement des systèmes au diesel ou hybrides au diesel ne sera pas toujours une solution viable, le gouvernement fédéral élabore également un règlement visant à réduire l'utilisation de polluants climatiques à courte durée de vie associés aux nouveaux moteurs diesel fixes.

Il est important de reconnaître que le fait de profiter de l'opportunité que présente l'énergie propre exige de travailler avec des partenaires provinciaux et territoriaux. De manière similaire, la relation entre le Canada et les peuples autochtones est vitale, non seulement en raison de nos intérêts socio-économiques communs, mais également en raison de nos identités respectives comme nations. Des consultations exhaustives font partie de toutes ces initiatives. Pour les collectivités du Nord et éloignées, les solutions locales profitant d'un appui local et d'une appropriation locale sont essentielles à la réussite des projets et elles représentent un pas vers la réconciliation avec les peuples autochtones. Le gouvernement appuie le dialogue et la collaboration continue avec tous les intervenants dans la promotion de solutions de production d'énergie à faibles émissions de carbone dans les collectivités éloignées.

RECOMMANDATION #6:

Le Comité recommande que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les territoires à cerner et à éliminer les obstacles que la réglementation dresse entre les régions, afin de faciliter le développement des interconnexions de transport, l'augmentation du commerce de l'électricité entre les provinces et entre le Canada et les États-Unis, et la modernisation des systèmes et des marchés de l'électricité.

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT :

Le gouvernement est en accord avec cette recommandation. Les provinces canadiennes évoluent dans des cadres réglementaires et des marchés différents. Pour faciliter un plus important commerce interprovincial de l'énergie électrique, les provinces ont inclus une disposition dans l'Accord de libre-échange canadien qui fait en sorte d'assurer à tous les clients ont un accès ouvert et non discriminatoire aux services de transport d'énergie. Cette mesure assure un traitement non moins favorable à tous les fournisseurs de services de transmission de chaque province/territoire.

De plus, comme cela est mentionné dans l'introduction, le gouvernement du Canada a déposé des projets de loi durant la semaine du 6 février 2018 afin de réformer ses processus d'évaluation environnementale et ses processus réglementaires. Les modifications proposées devraient donner lieu à une amélioration de la collaboration entre les responsables de la réglementation fédéraux et provinciaux afin d'accroître l'efficacité dans l'évaluation des répercussions.

Dans le cadre de l'ICREIS, les partenaires de projet examinent les considérations réglementaires pour les projets de transmission interprovinciaux et pour accroître le commerce interprovincial d'électricité. Cet examen permet aux partenaires d'étudier les cadres réglementaires existants dans chaque administration, de se concentrer sur les projets englobant de multiples administrations, de cerner les éléments à prendre en considération en matière de réglementation économique et, dans le cas de

l'étude sur la région atlantique, de fournir des recommandations générales sur la façon d'aborder les difficultés réglementaires.

Le gouvernement du Canada travaille avec les É.U. à l'échelon fédéral de même qu'à l'échelon infranational afin d'optimiser le commerce transfrontalier d'énergie électrique. En 2015, les gouvernements du Canada et des É.U. ont collaboré dans le cadre du Dialogue Canada-É.U. sur l'énergie propre dans le but de produire une comparaison côte à côte du processus d'octroi de permis régissant les lignes de transport d'énergie transfrontalières. Il s'agissait d'une première étape dans l'amélioration de notre compréhension des obstacles réglementaires associés au commerce de l'électricité entre les deux pays.

Le ministre des Ressources naturelles du Canada, l'honorable Jim Carr, le secrétaire de l'Énergie des É.U., Rick Perry, et le secrétaire de l'Énergie du Mexique, Pedro Joaquín Coldwell, ont tenu une réunion trilatérale le 14 novembre 2017, à Houston, au Texas, afin de discuter de leurs efforts visant à assurer la sécurité énergétique régionale et la promotion de secteurs énergétiques prospères qui favorisent la croissance économique tout en réduisant les émissions. Les dirigeants en matière d'énergie ont ciblé la promotion du commerce et du développement économique entre les trois nations ainsi que la facilitation des projets d'infrastructures transfrontaliers comme étant des priorités nationales. Ils ont en outre discuté de la sécurité, de l'abordabilité, de la résilience et de la fiabilité de nos réseaux énergétiques communs, et de la collaboration dans les secteurs tels que la protection des infrastructures essentielles, la cybersécurité, la modernisation des systèmes, la diversification des sources d'énergie, l'intégration des énergies renouvelables, la production d'énergie nucléaire et la sûreté de l'énergie nucléaire, ainsi que l'importance des questions énergétiques en ce qui a trait aux femmes et à l'égalité des sexes. Les trois dirigeants en matière d'énergie se sont engagés à se rencontrer une fois par an pour examiner les progrès vers l'atteinte de ces objectifs. Ce processus représente la prochaine étape dans l'établissement des opportunités et la correction des problèmes afin d'accroître le commerce transfrontalier d'électricité.

En ce qui concerne la recommandation du Comité portant sur la modernisation des réseaux et des marchés de de l'électricité, le gouvernement a lancé plusieurs initiatives qui contribueront à l'atteinte de cet objectif. Comme mentionné précédemment, le budget de 2017 comprend un investissement de 2,8 milliards de dollars au cours des 11 prochaines années par l'intermédiaire d'une série de programmes nationaux, notamment :

- 100 millions de dollars pour le **Programme des réseaux intelligents** afin d'appuyer le déploiement de réseaux intelligents intégrés et la démonstration de technologies quasi commerciales par les sociétés de services publics, les opérateurs de marché de l'électricité et les propriétaires et opérateurs de réseau de transport de l'électricité avec pour objectif l'accroissement de la fiabilité, la résilience, l'efficacité et la flexibilité du réseau électrique, en plus de la réduction des émissions de GES, la meilleure utilisation des actifs existants et une intégration accrue des énergies renouvelables variables (p.ex. les énergies solaire et éolienne);
- 200 millions de dollars pour le **Programme des énergies renouvelables émergentes** qui appuie les technologies émergentes d'énergies renouvelables qui ne sont pas encore implantées au Canada, comme l'énergie marémotrice, l'énergie éolienne en mer et l'énergie géothermique afin d'étendre la gamme d'options renouvelables de production d'électricité propices aux investissements et de soutenir le développement de nouvelles chaînes d'approvisionnement;

- 120 millions de dollars pour le **Programme de démonstration d'infrastructures des véhicules propres et l'Initiative de déploiement de l'infrastructure relative aux véhicules électriques et aux carburants de remplacement** afin d'éliminer les obstacles à une adoption de technologies de véhicules à faibles émissions par l'appui au déploiement d'infrastructures pour le chargement de véhicules électriques et la réalisation d'un réseau de chargeurs rapides pour véhicules électriques s'étendant d'un océan à l'autre le long du réseau autoroutier national, en plus de la mise en place de stations de ravitaillement en gaz naturel le long des corridors de transport de fret et de stations de ravitaillement en hydrogène dans des centres urbains clés.

Ces programmes, combinés aux projets d'interconnexion qui pourraient être élaborés suivant l'étude de l'ICREIS, aideront à ouvrir la voie vers la modernisation du commerce de l'électricité au Canada, le déploiement d'un plus grand nombre d'énergies renouvelables, et la modernisation des réseaux électriques et des marchés de l'électricité.

